



EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUIN 2023

OBJET : N° 18

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

INTITULÉ : INDEMNITES SINISTRE

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 6 Juin 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ; M. DOBREMETS Adjoint au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIÉNARD ; Mme CAFÉDE ; Mme SAYDON ; M. LAURENT ; M. TRANOY ;
Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ; M. SIEGLER ;
Mme CHATELAIN ; Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ;
Mme BURLET ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme GAILLARD
Mme DROBINOHA qui a donné procuration à Mme LABADENS
M. BARTKOWIAK qui a donné procuration à M. LE MAIRE
M. FLAMEIN qui a donné procuration à Mme LIENARD
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS
M. MAURICE qui a donné procuration à Mme DESMOULIN
M. LEROUGE qui a donné procuration à Mme BURLET
Mme CHARPENET
M. SIMPERE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alban DOBREMETS

Dessin CA
Delib. Approuvées
DATE
Recette
DGST
E. Narechaou

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 19 décembre 2011, le conseil Municipal a décidé de procéder à l'indemnisation directe de sinistres dits de faible importance, soit d'un montant inférieur à 3000 €.

Dans ce cadre, il vous est demandé de bien vouloir adopter le tableau d'indemnisation ci-dessous :

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023		
INDEMNISATIONS DIVERSES		
Personne ou Société à indemniser	date et nature du préjudice subi	montant de l'indemnisation
Madame DESMYTER 6 rue des Rosiers 59554 BANTIGNY	Madame DESMYTER chute sur le trottoir, parking place Fénelon et endommagement ses lunettes. Prise en charge des frais de remplacement à hauteur de 274,00€.	274,00 € TTC
Madame VALLEZ Ludivine 352 rue Jean Jaurès 59161 ESCAUDOEUVRES	Madame VALLEZ endommagement son pneu avant dans un gros nid-de-poule. Prise en charge des frais de réparations des dommages, à hauteur de 755,00 €.	755,00 € TTC

Adopté à l'unanimité.

Publié le : 21 Juin 2023 à 07:40

Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
M. Alban DOBREMETZ



Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN

